REMPLACEMENTS : RESPECTER NOS METIERS

Le non remplacement des professeurs absents est un problème réel. Un remplacement efficace doit assurer la continuité du service public d'éducation et garantir aux élèves la continuité pédagogique. Sans rien régler pour le remplacement des absences longues, le ministre impose à travers un décret publié le 27 août, malgré l'opposition de tous les syndicats, un dispositif dangereux, qui ne remplit pas ces conditions.

Le dispositif proposé est culpabilisant pour les professeurs devant s'absenter, dangereux pour la qualité de l'enseignement, pour la solidarité des équipes pédagogiques. Il ne règle rien pour les suppléances longues trop souvent non assurées par manque de titulaires remplaçants ou par une mauvaise gestion et est inefficace pour les suppléances courtes. Il remet en cause la définition nationale de nos services et amorce, sans consultation, une profonde modification de la conception du métier d'enseignant. C'est inacceptable.

Les professeurs soussignés refusent le décret du 26 août sur l'organisation des remplacements de courte durée qui dénature le métier et accroît la charge de travail.

Ils exigent des réponses efficaces à partir du bilan de ce qui se fait déjà. Des solutions diversifiées peuvent être élaborées, fondées sur le volontariat et l'ouverture de discussions sur le remplacement pour :
- **A**méliorer l'accueil des élèves par le recrutement de personnel d'encadrement, assurer les conditions du travail en autonomie, favoriser le remplacement si celui-ci a une pertinence pédagogique ;
- **R**especter la qualification et le statut des personnels ;
- **A**ugmenter le nombre de titulaires remplaçants en passant dans toutes les disciplines, de 3,5% à 7% au minimum comme dans le premier degré

Nom établissement			**Département**		
Noms	Signatures	Noms	Signatures	Noms	Signatures

Retour à la section académique du Snes
Fax 01 44 75 13 81 Mail petition@versailles.snes.edu